

Cadre de référence du Comité éditorial francophone

Problématique

Le domaine de l'évaluation des technologies est relativement récent et en évolution constante et, comme dans nombre de publications scientifiques, il se trouve marqué par la prédominance de l'anglais. Il s'ensuit que la terminologie française pose problème, dans la mesure où les différentes notions sont traduites de façons fort diverses par différentes personnes : soit des spécialistes qui ont peu de connaissances en linguistique ou en traduction, soit par des traducteurs qui connaissent peu ou comprennent mal un domaine aussi spécialisé. Il devient donc nécessaire de répertorier les différents termes français en usage dans le domaine et choisir la meilleure proposition, en tenant compte à la fois de la clarté de l'énoncé et de la fréquence de l'usage français des mots.

Comme on ne peut nommer que ce que l'on comprend bien, on doit disposer d'une définition de ces termes. À ce titre, le glossaire de l'INAHTA-HTAi est une publication de référence qui s'impose pour des définitions provenant des différents domaines, souvent très spécialisés, qui contribuent à l'évaluation des technologies de la santé.

Origine du projet

Lors de la réunion de l'INAHTA à Barcelone en juin 2007, l'AETMIS s'est vu confier la tâche de coordonner l'élaboration d'une version française du glossaire en collaboration avec des représentants des agences membres de l'INAHTA qui utilisent le français (France, Suisse, Belgique, Canada). Lors de cette réunion, des représentants de différentes agences de ces pays ont accepté de collaborer au projet.

Composition, mandat et mode de travail du comité international

Chaque agence membre de l'INAHTA qui participe au projet déléguera une personne au comité éditorial international. Cette personne devra faire les liens avec les différents spécialistes de son organisation qui souhaitent contribuer au glossaire. Il incombe également à chaque membre du comité de faire les liens souhaités avec les instances de son pays qui se penchent sur la terminologie du domaine de la santé.

Le comité aura les mandats suivants :

- Choisir les termes qui seront retenus comme vedette et ceux qui seront considérés comme synonymes.
- Proposer, le cas échéant, d'autres synonymes consacrés par l'usage.
- Lorsque les équivalents français existants laissent à désirer ou qu'aucune équivalence n'a été répertoriée, proposer un nouveau terme (un néologisme ou le fruit d'une recherche terminologique plus poussée).
- Entériner la vedette française, les commentaires et les autres définitions suggérées ou en proposer d'autres, si besoin est.

- Lorsque plusieurs possibilités sont offertes choisir la plus pertinente ou en suggérer une meilleure.
- Faire parvenir au comité éditorial de INAHTA-HTAi des commentaires concernant les définitions en anglais du glossaire INAHTA-HTAi et des suggestions pour des nouveaux termes à inclure.

Afin de réaliser ces mandats, le comité utilisera le processus de travail suivant :

1) Choisir la vedette française qui semble correspondre le mieux à la vedette anglaise tout en respectant l'esprit et la lettre de la langue française.

2) Quand plusieurs équivalents français ont été relevés dans la documentation, et en cas de doute quant à celui qu'il faudrait privilégier, ces différents termes ont été, chacun, mis entre deux barres obliques. Lorsque des analyses pertinentes de certains termes ont été trouvées, elles ont été ajoutées dans une rubrique « Commentaire ». Le comité choisira la formulation qui lui semble la plus pertinente ou en proposera une meilleure. S'il juge que des commentaires ou des mises en garde s'imposent, il pourra en ajouter.

3) S'assurer que la définition française est composée de tous les traits sémantiques contenus dans la définition anglaise, de manière à obtenir la juxtaposition la plus complète possible des deux aires sémantiques. Lorsque la définition anglaise ne semble pas suffisamment claire ou omet des éléments importants (par exemple, la définition de l'exactitude qui s'applique à une étude mais pas à des tests), une autre définition tirée d'un ouvrage français et couvrant la même aire sémantique peut être proposée.

4) Réviser les définitions françaises et, dans certains cas, proposer une certaine adaptation (par exemple : séparer les éléments qui ne relèvent pas d'une définition, mais qui sont intéressants, et les placer dans la rubrique « Remarque », évitant ainsi d'alourdir indûment la définition), ajouter une précision manquante pour clarifier la définition ou, au contraire, enlever les éléments redondants ou inutiles).

Les travaux de ce comité seront réalisés par l'entremise de conférences téléphoniques et d'une collaboration électronique, essentiellement par l'entremise de la plateforme wiki.

Le comité procédera par consensus. Si un consensus s'avère impossible, il peut être envisagé de désigner des vedettes avec une utilisation spécifique pour un pays ou une agence donnée.

Les coûts de la plateforme wiki (hébergement, soutien technique) et des téléconférences seront assumés par l'AETMIS. Chaque agence assumera les coûts liés à la participation de son personnel aux travaux du comité et à des consultations terminologiques dans son pays, le cas échéant.